

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FEVRIER 2019

**Étaient présents :** MM. BUGGIN Philippe Maire ROGER Annie Ier adjoint CAHIER Jean-Pierre COYCO Sylvie SAMOUELLAN Gilles Adjoint.  
MM. SAFFORES Manuella DECHANDOL Gilles GRYNFELTT Philippe SALLETTE Doris VERRET Lydie MASSON Hervé PAUTARD Vincent.

**Absents excusés :** Mme LANGE Corinne  
Mr CARBALLO Julio  
Mr THOMAS Sébastien

**Secrétaire de Séance :** Mme COYCO Sylvie

Lecture est faite du compte rendu du précédent conseil municipal en date du 27 novembre 2018.

### ATTRIBUTION DU MARCHE REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

#### Présentation des lots :

Lot 1 : Fondations - gros œuvre – enduits	69 626.54 € HT
Lot 2 : Charpente – couverture – zinguerie	43 350.14 € HT
Attribués à l'entreprise GESSEY	
Lot 3 : Etanchéité	6 671.42 € HT
Attribué à l'entreprise ER 33	
Lot 4 : Menuiseries extérieures aluminium	30 364.66 € HT
Attribué à l'entreprise SOMIREY	
Lot 5 : Menuiseries intérieures	12 613.36 € HT
Attribué à l'entreprise SHIRO	
Lot 6 : Plâtrerie – faux plafonds	39 672.50 € HT
Attribué à l'entreprise MEDOC ISOLATION	
Lot 7 : Carrelage – faïence	14 619.29 € HT
Attribué à l'entreprise OMNIUM	
Lot 8 : Peinture	13 898.54 € HT
Attribué à l'entreprise CAPY	
Lot 9 : Chauffage – ventilation-plomberie-sanitaire	24 400.00 € HT
Attribué à l'entreprise CHAPELAN	
Lot 10 : Electricité – courant fort – courant faible	21 037.31 € HT
Attribué à l'entreprise EOLE ERNERGY	

Et proposition au conseil municipal qui adopte à l'unanimité les entreprises proposées.

## **SDEEG : ECLAIRAGE PUBLIC**

Présentation du partenariat de l'éclairage public.

La maintenance des points lumineux par le SDEEG est adoptée à l'unanimité des présents.

## **DEVIS POUR LE REMPLACEMENTS DES FOYERS VETUSTES**

Le devis pour le remplacement des foyers vétustes pour un montant total HT de 1 942.40 € ou 2 466.85 € TTC est adopté à l'unanimité des membres présents.

## **CONTRAT BAIL ORANGE**

Renouvellement du contrat bail Orange pour la mise à disposition par la commune d'un terrain pour un pylône.

Montant du loyer : 2 262.00 € par an est adopté à l'unanimité des présents.

## **CONVENTION CDC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE POUR LES ANIMAUX ERRANTS**

Présentation des conventions avec la SARL AHEC et la SPA, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents les conventions avec la SPA et la SARL AHEC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le problème des frelons asiatiques est abordé avec la CDC ayant proposé que les communes s'emparent du sujet.

Il est proposé que la commune prenne la compétence de la destruction des nids de frelons et que les frais soient facturés aux propriétaires du terrain sur lequel se trouve le nid.

Avant d'intervenir, la mairie demandera au propriétaire du terrain de procéder à la destruction du nid par courrier recommandé, si celui-ci n'intervient pas, la mairie interviendra et refacturera au propriétaire la facture de destruction effectuée par une entreprise habilitée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents.

## **Questions sur la CLIC 1 et CLIC 3**

Courriers envoyés à la mairie sur des enquêtes et questionnaires sur les problèmes de santé sur notre territoire.

Courriers non reçus.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses closes.

La séance est levée à 19h30.